

# BAC À GRAISSE / DEGRAISSEUR



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

## FONCTION

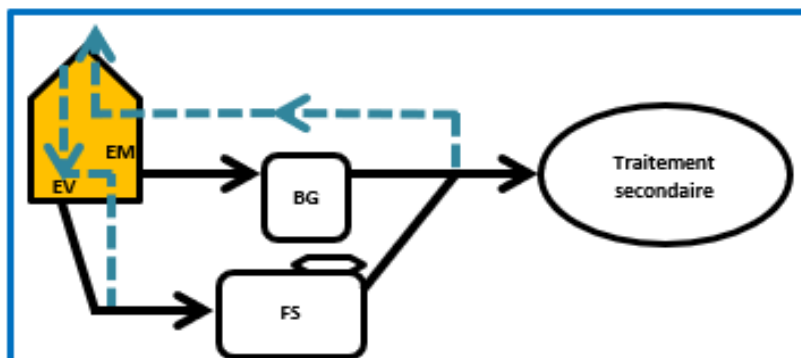
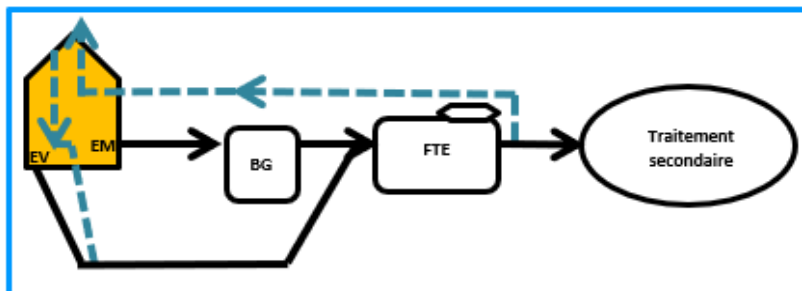
Le bac à graisse est un **prétraitement** situé en parallèle d'une fosse septique ou en amont d'une fosse toutes eaux. Il a pour rôle de préparer tout ou partie des eaux ménagères pour leurs dépollution. Les eaux ménagères sont toutes les eaux usées issues des rejets de la cuisine, des salles de bain, et des machines à laver.

Il est à rappeler que la mise en place de cet équipement « *n'est pas conseillé* » (Arrêté du 7 septembre 2009, Annexe 1).

Son rôle est de prévenir le réseau de collecte, des dépôts de graisses qui pourraient se solidifier dans le réseau de collecte.

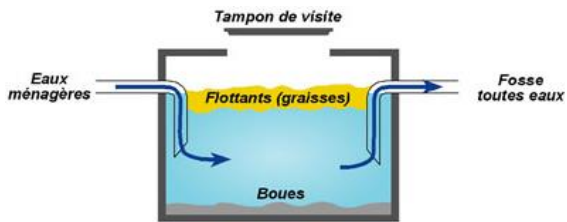
Pour les anciens systèmes, le bac à graisse est bien souvent mis en place en parallèle d'une fosse septique. Dans ce cas, il doit prétraiter les eaux ménagères.

Attention cet équipement ne dépollue pas les eaux usées.



### Légende :

BG : Bac à Graisse  
FTE : Fosse Toutes Eaux  
FS : Fosse Septique  
EM : Eaux Ménagères  
EV : Eaux Vannes (WC)



Le bac à graisse joue un rôle mécanique dans l'épuration de l'eau. Il permet de récupérer par flottation les matières grasses.

Les eaux usées sont débarrassées de leurs *Matière En Suspension (MES)* avant leur passage dans un traitement.

**Le bac à graisse accueille uniquement des eaux ménagères.**

## ENTRETIEN

1. Ce type d'équipement est à vidanger en même temps que la fosse, par un vidangeur agréé, afin de prévenir le passage des boues dans le reste de la filière.
2. L'entretien principal tient en un retrait de la couche graisseuse 1 à 2 fois par ans. Les graisses ainsi récupérées sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagère.

## REMARQUE

- La liste des vidangeurs agréés est disponible sur notre site internet :

<http://www.cc-vermandois.com/Environnement-et-amenagement/Service-public-d-assainissement-non-collectif-Spanc/Aide-technique>



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

03 23 09 50 51 - [assainissement@cc-vermandois.com](mailto:assainissement@cc-vermandois.com)

[www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com)



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois